



Séance plénière – 25 septembre 2013

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Calendriers et montées en charge des réformes relatives aux âges légaux de la retraite : approche internationale

Secrétariat général du COR



Pourquoi cette étude ?

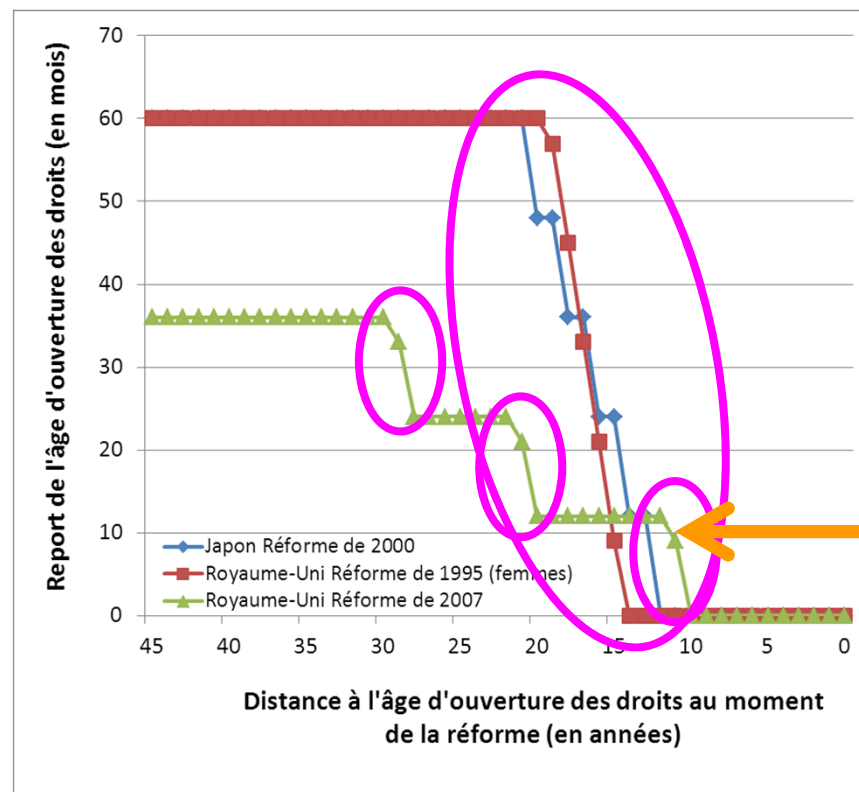
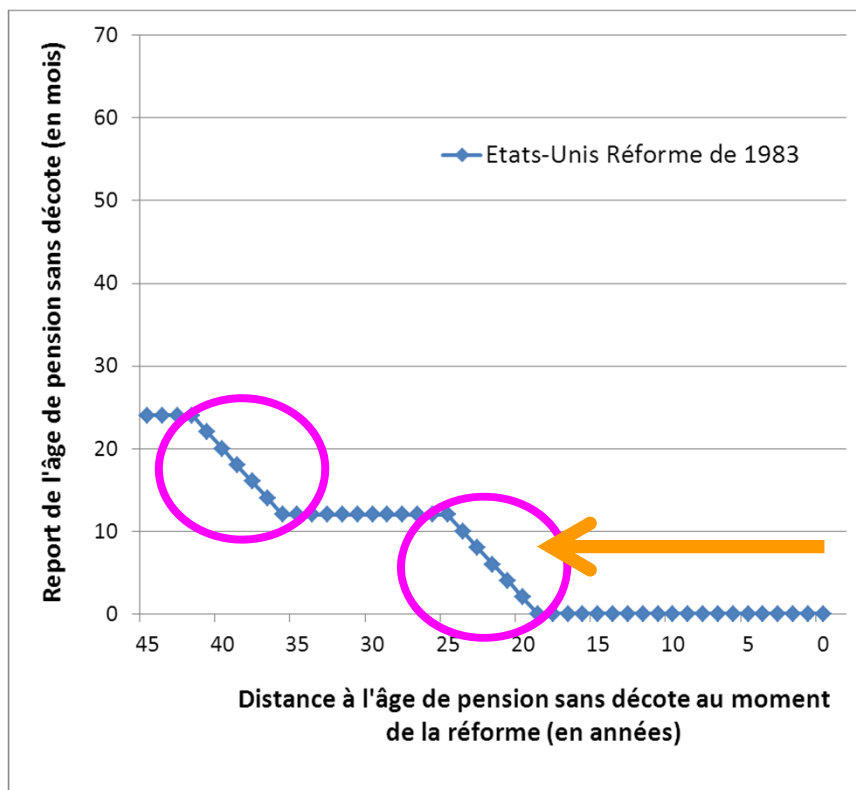
- Dans l'ensemble des pays étudiés, à l'exception du Canada, des reports des âges légaux de la retraite, c'est-à-dire de l'âge d'ouverture des droits et/ou de l'âge d'obtention d'une pension sans décote, ont été décidés depuis le début des années 1980
- Qu'il s'agisse de relever l'un ou l'autre des âges légaux de retraite, la question se pose du calendrier retenu pour ces réformes
- Dilemme : réforme annoncée très en amont et mise en œuvre progressivement pour des raisons d'acceptabilité politique et sociale / réforme mise en œuvre rapidement pour obtenir des effets rapides
 - La réponse à ce dilemme dépend en particulier de l'importance des tensions financières (avant/après 2008)

Plan de la présentation

- Les pays étudiés peuvent ainsi être classés en trois groupes :
 - les Etats-Unis, le Japon et le Royaume-Uni qui ont réformé suffisamment en amont (partie 1)
 - l'Allemagne et l'Italie qui ont réformé avec un délai d'application de la réforme plus court (partie 2)
- Crise de 2008** — — — — —
 - l'Espagne, les Pays-Bas, la France et la Belgique qui ont instauré des réformes à effets quasi-immédiats (partie 3)
- Enfin, quels qu'aient été les choix passés, il est utile de faire le point sur l'effectivité de l'application des calendriers annoncés et les ajustements éventuels qui ont été depuis opérés
 - la France, le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas ont ajusté les modalités initiales de leurs réformes. (partie 4)

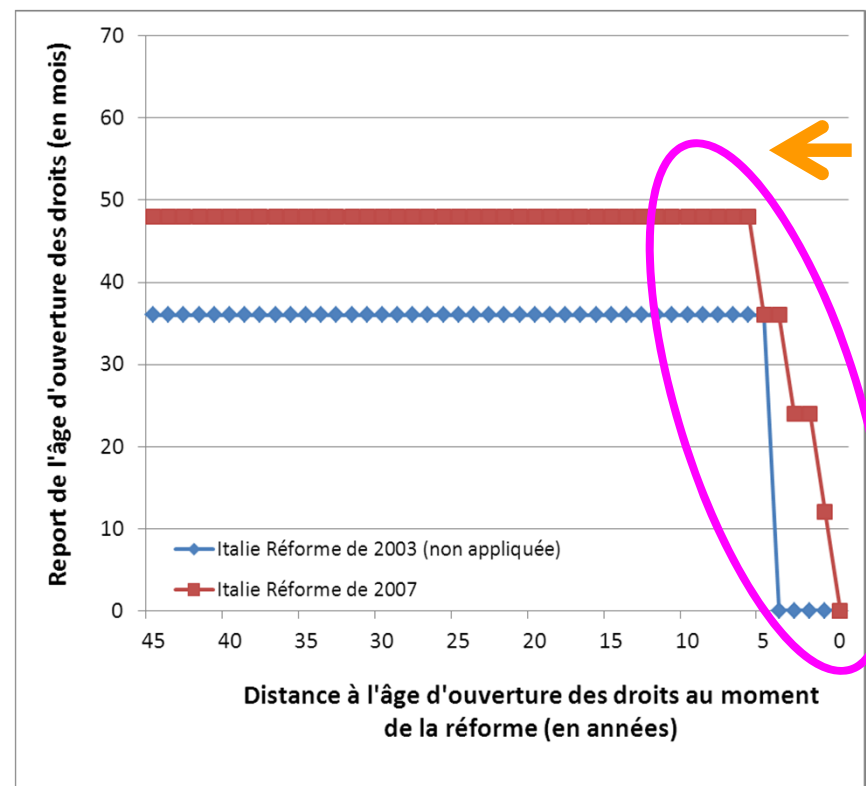
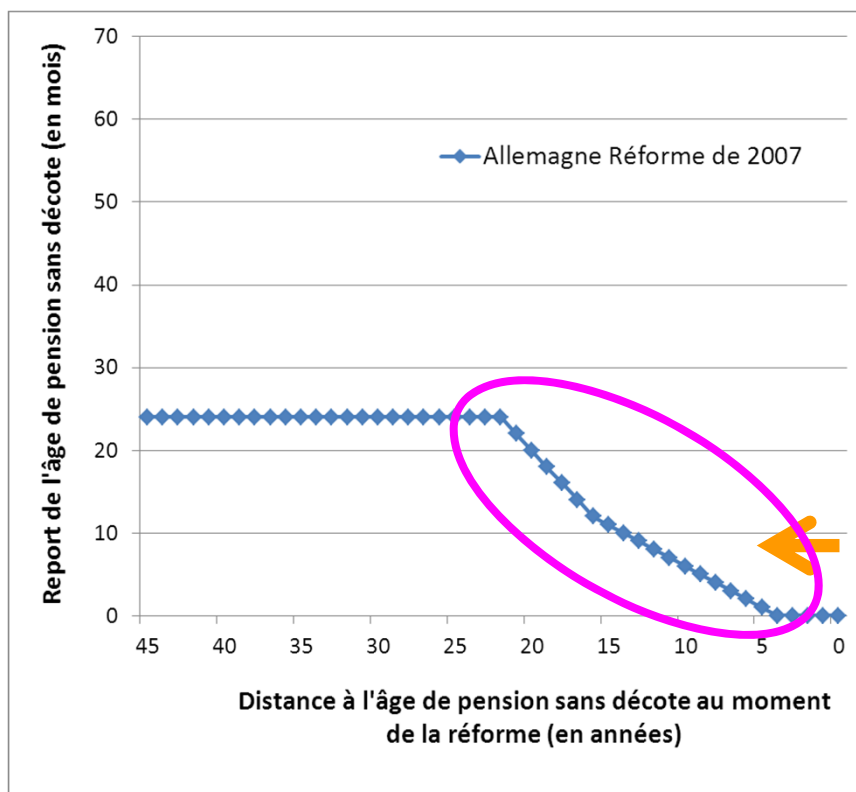
1. Les pays qui ont réformé en amont

Aux Etats-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, les relèvements des âges de la retraite ont été décidés de nombreuses années avant qu'ils n'entrent en vigueur [graphiques pages 5 et 6 du document n 6]



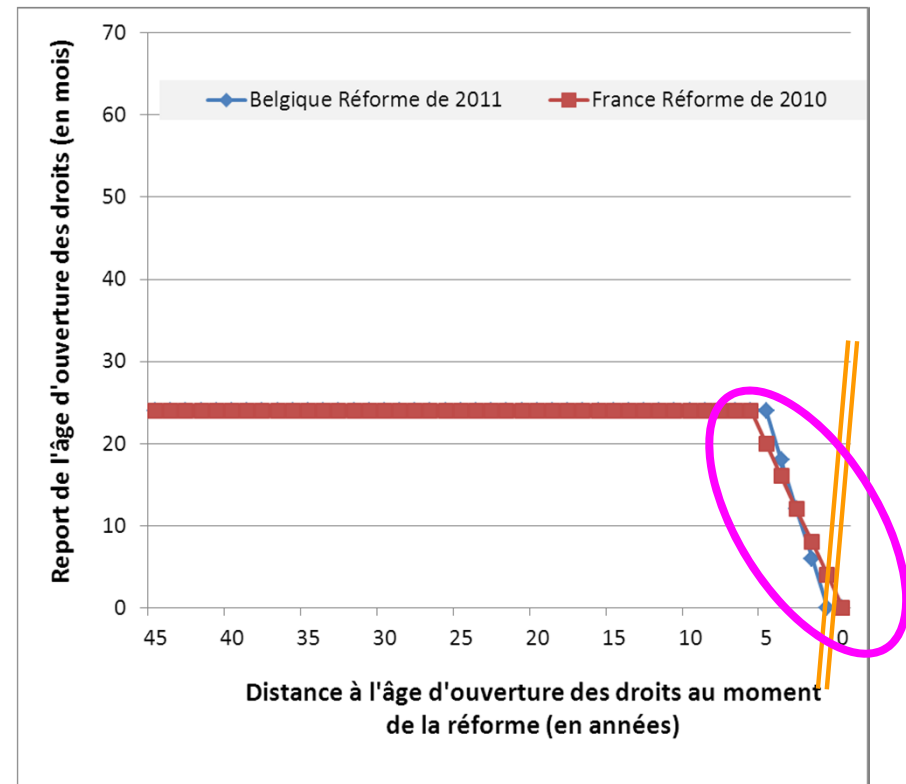
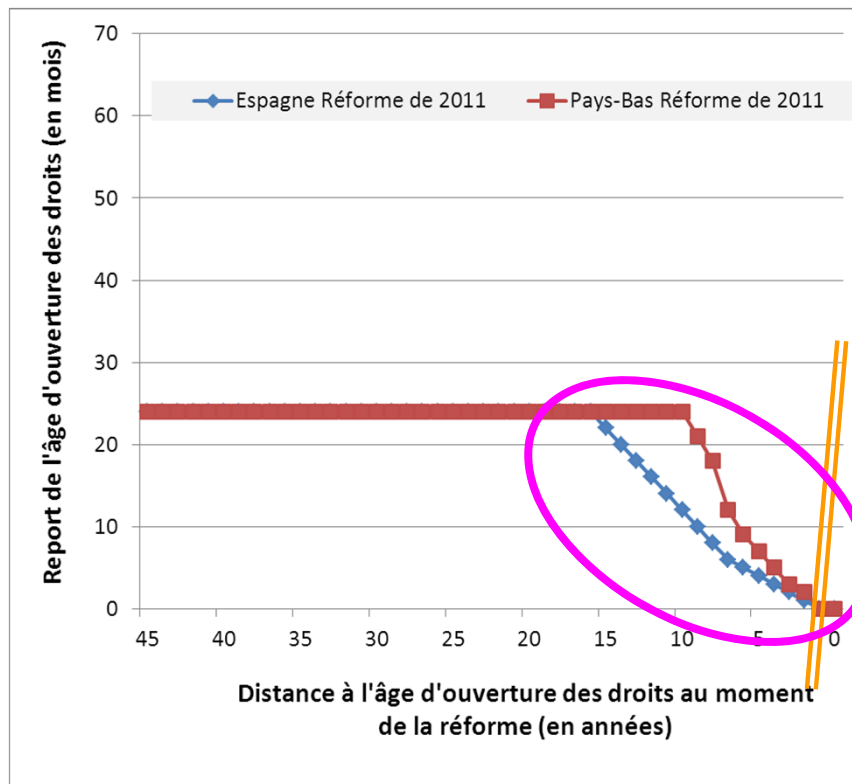
2. Les pays qui ont réformé avec un délai d'application plus court

L'Allemagne et l'Italie ont une position intermédiaire concernant le calendrier des réformes relatives aux âges légaux de la retraite [graphiques page 7 du document n 6]



3. Les pays qui ont réformé avec des effets quasi-immédiats

Depuis la crise de 2008, les pays qui ont relevé leurs bornes d'âge – l'Espagne, les Pays-Bas, la France et la Belgique – ont appliqué des délais beaucoup plus resserrés [graphiques page 9 du document n 6]



4. Les ajustements des réformes

La France, le Royaume-Uni et l'Italie ont ajusté les modalités initiales de leurs réformes. Les Pays-Bas envisagent également de le faire

Face à la crise et à ses effets sur le système public de retraite, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Italie ont accéléré le rythme des réformes et ont ainsi remis en cause le principe d'une réforme étalée dans le temps

Notons enfin que la question des âges reste une question présente dans les débats publics des autres pays étudiés, notamment en Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis et au Japon



Séance plénière – 25 septembre 2013

Conseil
d'Orientation
des Retraites

Merci de votre attention



Tous les documents du COR sur
www.cor-retraites.fr